

# CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LA DISTRIBUTION DE « TOUS MÉNAGES »

## 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») régissent les rapports contractuels entre les client/e/s (ci-après le client) et Epsilon SA (Route des Jeunes 95, Case postale 1169, 1211 Genève 26, Suisse ; ci-après « Epsilon SA ») portant sur la distribution de « Tous ménages ». Les désignations de personnes se rapportent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'à des groupes de personnes.

## 2. Etendue des prestations

- a. Les imprimés et/ou échantillons sont en principe distribués exclusivement dans les boîtes aux lettres et les compartiments annexes sans autocollant « pas de publicité » ou autre inscription semblable ; il s'agit d'une distribution en net.
- b. Les imprimés et/ou échantillons provenant des autorités ou d'intérêt public peuvent être déposés dans toutes les boîtes aux lettres et compartiments annexes, si le client le souhaite ; il s'agit d'une distribution en brut.

## 3. Etablissement des offres

- a. Les offres sont caduques si dans les 60 jours à compter de leur remise elles n'ont pas été acceptées par le client.
- b. La première remise d'imprimés et/ou échantillons par le client à Epsilon SA vaut acceptation tacite de ses conditions générales.
- c. Les différentes offres de produits et de prestations d'Epsilon SA, ainsi que les documents complémentaires et tarifs s'y rapportant, sont décrits et consultables dans les factsheets et les autres moyens de communication actuels sur [www.epsilon-sa.ch](http://www.epsilon-sa.ch).

## 4. Commande

- a. La commande doit être remise à Epsilon SA par écrit ou par moyens électroniques. Si la commande est communiquée verbalement, le client supporte les risques d'une transmission erronée ou incomplète jusqu'à réception par Epsilon SA d'une confirmation écrite.
- b. La commande doit avoir une valeur minimale de CHF 75.00 et n'est exécutée qu'après confirmation écrite de la part du client.
- c. La commande doit contenir toutes les indications nécessaires à une exécution correcte.

## 5. Modification ou annulation de la commande

- a. Toute modification de la commande est soumise à la forme écrite et peut engendrer un changement du prix et des conditions.
- b. Si le client annule la commande après livraison des imprimés et/ou échantillons dans le(s) dépôt(s) d'Epsilon SA, Epsilon SA a le droit de lui facturer les coûts que cela a engendrés.

## 6. Devoir de diligence, imprimés et/ou échantillons exclus et droit de refus

- a. Les imprimés et/ou échantillons doivent se conformer aux dispositions légales fédérales et cantonales. Epsilon SA n'est pas tenue de vérifier si les imprimés et/ou échantillons qui lui sont remis violent les dispositions légales. Le client assume l'entière responsabilité du respect des dispositions légales et des conséquences de leur inobservation. Le client répond intégralement envers Epsilon SA de tout dommage résultant de la violation de son devoir de diligence. Epsilon SA est en droit de communiquer l'identité de l'expéditeur à des tiers.
- b. Epsilon SA peut notamment exclure de la distribution les imprimés et/ou échantillons :
  - i. qui ont un contenu pornographique ou sont de toute autre manière choquants,
  - ii. qui ont un caractère calomnieux ou attentatoire à l'honneur,
  - iii. qui sont de toute autre manière contraires au droit en vigueur ou aux intérêts d'Epsilon SA.
- c. Epsilon SA peut refuser de prendre en charge des imprimés et/ou échantillons sans indication de motif. Les frais occasionnés par un refus sont supportés par le client.

## 7. Lieu de remise et livraison

- a. Les imprimés et/ou échantillons doivent être livrés attachés par paquets réguliers de 10, 25, 50, 100, 150, 200 ou 250 exemplaires, de 5 kg chacun maximum. La responsabilité d'Epsilon SA est expressément exclue en cas d'éventuelles différences dans le nombre des imprimés et/ou échantillons des paquets livrés. Le cas échéant, les frais de conditionnement sont à la charge du client.
- b. Si les imprimés et/ou échantillons livrés présentent des divergences par rapport aux indications contenues dans la confirmation de commande, Epsilon SA est en droit d'exiger une correction de prix ou de refuser l'exécution de la commande. Les éventuels renvois de marchandise sont à la charge du client.
- c. Les frais de transport jusqu'aux dépôts d'Epsilon SA sont à la charge du client. Les droits et taxes douaniers résultant de l'importation de marchandise en provenance d'un pays hors Suisse sont à la charge de l'importateur ou du client.

## 8. Modalités de distribution

- a. La distribution ne peut pas être intégralement assurée dans les hameaux et les immeubles éloignés ainsi que dans les zones industrielles et commerciales.
- b. Epsilon SA n'est pas tenue d'aviser le client ou le destinataire après la distribution. Il en va de même lorsque les imprimés et/ou échantillons sont refusés par le destinataire ou lorsque celui-ci ne peut être atteint.
- c. Les imprimés et/ou échantillons sont distribués à la ou aux date(s) fixée(s) conformément à l'offre de distribution. Les cas de force majeure demeurent réservés dans tous les cas.
- d. En cas de livraison tardive par le client, la distribution est reportée à la prochaine échéance possible après concertation avec le client.

## 9. Entreposage des imprimés et/ou échantillons

- a. Epsilon SA peut, mais n'est pas tenue de, vérifier l'ensemble des imprimés et/ou échantillons lors de leur livraison pour contrôler s'ils correspondent à la commande.
- b. Sauf accord préalable exprès avec le client, des frais d'entreposage peuvent être facturés pour les imprimés et/ou échantillons livrés plus de 20 jours avant la/les date(s) fixée(s) pour la distribution.
- c. Le client avise Epsilon SA de l'arrivée des imprimés et/ou échantillons au moins 24 heures à l'avance.
- d. Sauf accord préalable exprès avec le client, les imprimés et/ou échantillons livrés en surplus sont automatiquement détruits dans les 15 jours suivant la fin de la distribution, sans autre avertissement.

## 10. Recours à des sous-traitants

Epsilon SA peut avoir recours à des tiers pour la fourniture de la prestation. Dans un tel cas, Epsilon SA n'est responsable que du soin apporté à la sélection et à l'instruction des sous-traitants. Les sous-traitants peuvent aussi être domiciliés à l'étranger.

## 11. Responsabilité

- a. Pour être valables, toutes les réclamations doivent être adressées par écrit dans les 8 jours suivant le début de la distribution et être dûment motivées.
- b. En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la commande relative à la distribution d'imprimés et/ou échantillons, la responsabilité d'Epsilon SA est expressément exclue, à moins que le client ne prouve qu'Epsilon SA est coupable de faute intentionnelle ou de négligence grave.
- c. Epsilon SA ne répond en aucun cas des retards, des dommages dus à la force majeure et/ou des dommages indirects ou consécutifs tels que le gain manqué ou les prétentions de tiers.
- d. Toute prétention contre Epsilon SA se prescrit par 1 année.

## 12. Modalités de facturation

- a. Le montant de la facture doit être payé dans un délai de 30 jours. Un litige éventuel n'a aucun effet suspensif sur le paiement intégral de celui-ci.
- b. En cas de retard de paiement du client, un intérêt moratoire lui est facturé à hauteur de 5 % par année du montant dû.
- c. Epsilon SA se réserve le droit de céder les montants non payés des factures pour lesquels le rappel est resté infructueux à une entreprise chargée du recouvrement.
- d. Dans des cas dûment motivés, Epsilon SA a le droit d'exiger du client le paiement comptant ou d'abrégier le délai de paiement.

## 13. Protection des données

- a. Lors de la saisie et du traitement des informations, Epsilon SA veille au respect de la législation en vigueur, en particulier de la législation sur la protection des données. Elle protège les informations et les données personnelles de ses clients par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et les traite de manière confidentielle.
- b. La transmission et le traitement des informations et des données personnelles au sein du Groupe Poste (Poste CH SA, participations directes ou indirectes, hors PostFinance SA) par Epsilon SA sont autorisés.
- c. Epsilon SA collecte, traite et enregistre des données personnelles uniquement dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la fourniture des prestations, à la sécurité de l'exploitation et de l'infrastructure, à l'établissement des factures et au suivi de la clientèle, notamment à la garantie d'une prestation de grande qualité.
- d. En cas de recours à des sous-traitants, Epsilon SA peut mettre à leur disposition les informations et les données personnelles requises à cette fin.
- e. Les sous-traitants sont soumis aux mêmes obligations qu'Epsilon SA elle-même en matière de protection des données et – sous réserve de dispositions légales contraires – ils ne peuvent traiter les informations et les données personnelles que sur mandat et instructions d'Epsilon SA, et ne sont pas autorisés à les traiter dans un but personnel.

#### **14. Validité et modification des conditions générales**

- a. Epsilon SA peut modifier les présentes CG et la prestation ou interrompre cette dernière à tout moment. Les présentes CG annulent et remplacent celles précédemment en vigueur.
- b. Les CG en vigueur, constituant des éléments contractuels, peuvent être consultées sur [https://www.epsilon-sa.ch/wp-content/themes/epsilon/images/EPSILON\\_conditions\\_generales\\_ventes.pdf](https://www.epsilon-sa.ch/wp-content/themes/epsilon/images/EPSILON_conditions_generales_ventes.pdf).
- c. Sur demande du client, Epsilon SA peut fournir une version papier des CG. Le client prend acte du fait que seules les CG publiées par voie électronique font foi. La version papier des CG n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.

#### **15. Droit applicable et for**

Le contrat est soumis au droit suisse. Le for juridique est à Genève. Les fors (partiellement) impératifs demeurent réservés.

**EPSILON SA**  
Genève, juillet 2020